



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

**Décision du Conseil de Surveillance du 7 janvier 2021
relative à la rémunération des Membres du Directoire, respectivement, Directeur
Général de l'Investissement et Directrice Générale Fonctions Centrales**

Rémunération du Directeur Général de l'Investissement

Le 7 janvier 2021, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, a décidé que la politique de rémunération d'Unibail-Rodamco-Westfield SE telle que décrite dans le Document d'Enregistrement Universel 2019 s'appliquera à Monsieur Olivier Bossard lors de sa prise de fonction en tant que Directeur Général de l'Investissement et Membre du Directoire, le 7 janvier 2021, comme suit :

- Une Rémunération Fixe Annuelle brute de 650 000 € ;
- Une Rémunération Variable Annuelle d'un maximum de 150% de la Rémunération Fixe Annuelle ;
- Une Rémunération Variable Long Terme d'une valeur économique d'un maximum de 180% de la Rémunération Fixe Annuelle ;
- Un Régime de Contribution Supplémentaire annuel de 45 000 €, plus 10% de la Rémunération Fixe Annuelle et de la Rémunération Variable Annuelle payée au titre de l'année précédente ; et
- D'autres avantages, conformément à la politique de rémunération (prévoyance et frais de santé, assurance chômage, véhicule de fonction, plan d'épargne entreprise (sans abondement)).

Rémunération de la Directrice Générale Fonctions Centrales

Le 7 janvier 2021, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, a décidé que la politique de rémunération d'Unibail-Rodamco-Westfield SE telle que décrite dans le Document d'Enregistrement Universel 2019 s'appliquera à Madame Astrid Panosyan lors de sa prise de fonction en tant que Directrice Générale Fonctions Centrales et Membre du Directoire, le 7 janvier 2021, comme suit :

- Une Rémunération Fixe Annuelle brute de 650 000 € ;
- Une Rémunération Variable Annuelle d'un maximum de 150% de la Rémunération Fixe Annuelle ;
- Une Rémunération Variable Long Terme d'une valeur économique d'un maximum de 180% de la Rémunération Fixe Annuelle ;
- Un Régime de Contribution Supplémentaire annuel de 45 000 €, plus 10% de la Rémunération Fixe Annuelle et de la Rémunération Variable Annuelle payée au titre de l'année précédente ; et
- D'autres avantages, conformément à la politique de rémunération (prévoyance et frais de santé, assurance chômage, véhicule de fonction, plan d'épargne entreprise (sans abondement)).

Les rémunérations décrites ci-dessus sont conformes à la politique de rémunération approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale de 2020. Une nouvelle politique de rémunération reflétant ces ajustements sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale de 2021, Les évolutions à venir relatives à la politique de rémunération du Directoire seront annoncées ultérieurement.